

LES AMIS DE MEGEVE
Association déclarée selon la Loi du 1 Juillet 1901

MEGEVE : 14 chemin de l'Hermine Blanche

JANVIER 1994

LETTRE D'INFORMATION N° 4

L'assemblée générale annuelle s'est tenue au Palais des Sports le 28 Décembre 1993 à 17H30.

Les Sociétaires présents étaient au nombre de	32
ceux ayant envoyé leur pouvoir au nombre de	<u>66</u>
Ensemble	98
Sur 180 Sociétaires cotisants	

I - LE RAPPORT D'ACTIVITE a été présenté par M. Alain PINEAU, président.

En voici l'essentiel.

Le conseil d'administration s'est réuni les 18 Mars, 19 Août, 19 Novembre et 26 Décembre.

Deux lettres d'information ont été diffusées, l'une en Janvier, l'autre en Août.

Le Maire de Megève, souvent entouré d'adjoints, a accordé 4 entretiens au Président qui, chaque fois, lui a exprimé les préoccupations et les doléances qui sont les nôtres et méritent des décisions efficaces :

1° - **Les Difficultés de circulation** (= l'obsession des jours de pointe), seraient réduites, et même sans doute résolues au Mont-d'Arbois, non seulement par l'élargissement du tronçon Thélevey - Planellet avec parkings latéraux permettant le croisement, ce que prévoit le POS, mais aussi par la création d'une route de bouclage que nous ne cessons de réclamer, dès lors qu'elle est inscrite au POS : c'est la liaison du Tour aux Perchets.

La Commission de voirie objecte qu'en l'état actuel des dessertes, le carrefour de Rochebrune déjà engorgé, serait bloqué. A notre avis, il faudrait donc décider en même temps une voie de dégagement vers la RN 212 et Praz, par un nouveau pont sur l'Arly entre le quartier de Glaise et le Stade.

Cette Commission a d'ailleurs donné, mi-Novembre, un avis favorable à la création d'une autre voie dans le même quartier, mais rive gauche, parallèle à l'Arly.

2° - En ce qui concerne les **panneaux publicitaires abusifs**, nous avons obtenu une première mesure qui constitue le préalable à toute réglementation, c'est à dire la définition du périmètre d'agglomération objet de l'arrêté municipal du 25 Juin 1993.

Pour nous, c'est déjà un succès.

La deuxième étape a été la création, par arrêté préfectoral du 16 Novembre, du Groupe de Travail composé de 8 membres délibérant ; (4 élus et 4 représentants de l'Etat), et de 7 membres avec voix consultative.

Ce groupe se réunira pour la première fois le 14 janvier. Le Maire y a convié notre association.

Ce groupe élaborera un Règlement Communal de la Publicité, des Enseignes et des Préenseignes, les restreignant à l'intérieur du périmètre de l'agglomération et les prohibant à l'extérieur.

A partir de la promulgation de ce Règlement, le Maire pourra prendre des arrêtés d'interdiction, dresser des P.V. d'infraction et pourra ordonner la suppression des panneaux abusifs avec démontage autoritaire en cas d'inertie de l'intéressé.

A noter d'ailleurs que d'ores et déjà, le long de la RN 212 de Sallanches à Praz de nombreux panneaux ont été reconnus illicites et démontés.

Nous insistons sans cesse auprès du Maire pour que non seulement la RN 212 mais aussi les voies départementales et communales soient traitées, spécialement la route du Mont-d'Arbois à l'orée de la Route des Pettoreaux.

Ainsi comme nous le souhaitons, la dégradation du paysage a cessé de progresser et nous attendons de notre présence au Groupe de Travail une nette amélioration en ce domaine sensible.

3° - Jardin Alpin

Retardée par une difficulté imprévue due à la présence de sources, la création de ce jardin dans la pente à gauche de la montée du Calvaire nous a été promise pour le printemps prochain, avec rocailles et plantes du massif du Mont-Blanc

4° - L'épandage des boues dont se plaignaient des Sociétaires à Vauvray Route de la Fouettaz a été stoppé avec intervention de la DDASS.

5° - Ski de Fond à la Livraz

La création d'un parking devient nécessaire Route de l'Altiport au départ de la piste, spécialement à l'approche du Championnat du Monde début Février Nous l'avons réclamée en Mairie.

6° - Concours d'Enseignes

Soucieux, conformément à nos buts de contribuer à l'embellissement de Megève, nous avons obtenu l'accord de principe de M. le Maire pour lancer en 1994 un Concours d'enseignes pittoresques ouvert aux Commerçants et Hôteliers.

Un jury de 10 membres (le Maire et 2 conseillers, le président de l'Association et 2 Sociétaires, le Directeur de l'Office du Tourisme, le Conservateur du Musée, le Président du Syndicat des Hôteliers et le Président de l'Union des Commerçants) décernerait 13 prix d'un montant global de 70.000 F dont moitié serait versée par l'Association et moitié par la Ville.

La décision définitive dépend encore d'un vote par le Conseil municipal, mi-janvier.

Nous espérons que l'Union des Commerçants dotera aussi le concours d'un prix et diffusera le projet.

II - M. CHRISTIAN DESCHARS, TRESORIER A PRESENTE LE RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1993 :

§ 1 - Recettes

* Report de l'exercice 1992		34.622,97 F
* Cotisations 1993		40.452,16 F
* Cotisation 1994 encaissées en 1993		<u>12.000,00 F</u>
Total au 28.12.1993		87.075,13 F

§ 2 - Emploi de réserves

* En souscription d'obligations de l'Emprunt d'Etat 6% 1993 dit "Balladur"	30.945,85	
--	-----------	--

§ 3 - Dépenses

* Location de la salle (Palais des Sports)	800,00	
* Frais de Secrétariat :		
- Deux lettres d'Informations		
- Convocation de l'Assemblée Générale	9.835,94	
- Papeterie - Affranchissements		
	<u>10.635,94</u>	<u>10.635,94</u>
- Solde au 28.12.1993		41.581,79
représenté par		<u>41.581,79</u>
* Solde du compte au Crédit Mutuel Hte savoie	47.325,96	
* Chèques émis non débités		<u>1.832,62</u>
		45.493,34

Mis aux voix conformément à l'article 19 des statuts, ces 2 rapports ont été successivement adoptés à l'unanimité.

III - PUIS LE CONSEIL AYANT REÇU ET ACCEPTE LA DEMISSION DE MADAME PASQUIER, propose l'élection de deux nouveaux administrateurs pour 5 ans à compter de ce jour - Messieurs Jacques GEDON et Guy SORDOILLET.

L'assemblée générale les a élus à l'unanimité.

IV - LE PRESIDENT A FOURNI ENSUITE QUELQUES INFORMATIONS.

Contentieux ville de Megève contre le Préfet de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal a autorisé le 22 janvier le Maire à déférer au Tribunal Administratif de Grenoble l'arrêté du Préfet qui s'oppose, curieusement, à la fixation dans le POS à 35 m² de la surface minimale d'une unité d'habitation.

Nous approuvons bien entendu le Conseil Municipal.

Le contentieux avec la commune de Saint-Gervais a été abandonné, c'est heureux, moyennant le versement à la Ville de Megève par le STBMA, nouveau concessionnaire des remontées mécaniques du versant Nord du Mont d'Arbois, d'une indemnité de 9 Millions de francs reçue le 15 mars.

La rénovation du bâtiment de la Tour Magdelain

Place de l'Eglise, indivis avec Demi-Quartier (la réalisation de bureaux et salles d'attente) s'est achevée en juillet ; alors qu'il avait été question de peindre toutes les façades de la place aux couleurs sardes, les pierres resteront heureusement apparentes, nous a assurés le Maire, en dépit des avis contraires des architectes.

Le carillon de l'Eglise Saint-Jean Baptiste a été automatisé. Des mélodies carillonnent tous les quarts d'heure.

En projet : la restauration des vitraux.

L'aménagement du Rond Point giratoire Sud, retardé par des problèmes fonciers, a été achevé à l'automne ; nous veillons à la remise en place de La Croix de pierre. L'accès aux Fermes de Marie et à la Riente Colline, sans cisaillement, s'en trouvera facilité.

Tarif du m³ d'eau

En 1991, 3,50 F

En 1994, 4,20 F soit une hausse de 20%

La pratique des forfaits n'incite pas les abonnés à faire des économies de consommation.

Ce problème sera étudié en concertation avec le Maire.

Contrairement aux affirmations de l'EDF, une ligne électrique aérienne nouvelle, basse tension a été installée sur 50 mètres au Planay motivant notre désapprobation, puisque nous militons pour l'enfouissement. Mais dans ce cas particulier, la présence d'un ruisseau ne permettrait pas, paraît-il, l'enfouissement. Par contre l'alimentation des nouvelles installations de la Cote 2000 par Rochebrune et les Lanchettes a été réalisée en souterrain.

Traîneaux

Les conducteurs de traîneaux n'ont pas accepté la pose de sacs ramasse-crottin, comme pratiqué ailleurs. Le Maire, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et tenant compte de l'avis de nombreux touristes, a pris en décembre un arrêté ordonnant à ces conducteurs le passage par les Cinq Rues et la Rue St-François.

Il est déplorable que cet arrêté ne soit pas absolument respecté.

Remontées Mécaniques

La vétusté du Téléphérique de Rochebrune doit conduire à son prochain remplacement par une installation à meilleur débit, se terminant au-dessus de l'Alpette non loin de l'arrivée du télésiège de "Petite Fontaine". Un grand parking - 200 à 300 places - serait aménagé au départ.

D'autre part les installations de la Cote 2000 ont été rachetées par la Ville qui a réalisé à l'automne pour le 2ème tronçon un Télésiège à 4 places non débrayable.

La Princesse dont la station intermédiaire a été foudroyée en Août sera remise en état à l'identique et fonctionnera début Février, espérons-le.

La Maison des Frères a été renovée

L'Office de Tourisme y est transféré.

Reste à améliorer la passerelle sur le Glapet. Il a été suggéré un "pont romain" ou un pont couvert.

L'ancienne poste devient la Maison de la Montagne et des Sports.

S'y installent : la Compagnie des guides et l'Ecole de Ski.

ZAC de Saint-Amour

Le délai, prolongé, accordé à Pierre et Vacances pour leur option d'achat des terrains d'assiette de l'hôtel **** et de la résidence hôtelière expire inexorablement le 31 décembre. Monsieur le Maire de Megève a déclaré catégoriquement qu'il n'accepterait pas de réalisation partielle si le financement de l'ensemble n'est plus assuré.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'espérer le retrait du projet de Pierre et Vacances.

V - DIVERSES QUESTIONS ont été posées par les assistants - notamment :

- N'est-il pas préférable de tenir l'Assemblée vers le 15 Août ?
- Ne faudrait-il pas majorer le tarif des contraventions aux règles du stationnement ?
- Réglementer le survol des avions ?
- D'autres se plaignent que le déneigement est mal fait (cf. place de l'Eglise, les bouches d'égoût obturées à chaque dégel).
- Peut-on éliminer le danger du Surf ?

VI - COTISATIONS

Nous invitons tous les Sociétaires fidèles à un effort de recrutement de nouveaux membres ; tant il est vrai que l'influence d'une association telle que la nôtre - dont le rôle d'aiguillon est reconnu - dépend du nombre et de la détermination de ses membres.

Notre objectif est d'atteindre plusieurs centaines de membres, ce qui accroîtra les capacités d'intervention.

Des bulletins d'adhésion sont à la disposition des "recruteurs" chez les administrateurs.

Enfin, nous sommes à votre disposition pour centraliser les questions que vous vous posez en matière d'environnement et que, renforcées de notre appui, nous transmettrons à la Municipalité - dans le cadre du dialogue souhaité.

En ce début d'exercice 1954, sont appelées les cotisations dont le taux rappelons le, est le suivant :

* Membre actif	100 F
* Membre bienfaiteur	300 F
* Membre fondateur	500 F

Nous remercions d'avance ceux qui ne l'auraient pas encore versée d'y veiller.

En ce début d'année nous formulons des vœux pour que l'effort de tous contribue à un plus beau MEGEVE !